

5) Budget des plateformes

Le budget 2007 a été réparti sur les plateformes au prorata des heures d'enseignement et du nombre d'étudiants. Les données globales ont été distribuées aux intéressés et le tableau complet de cette répartition peut être consulté au secrétariat de la licence.

4) Projet pédagogique : arbitrage des demandes

Quatre projets pédagogiques ont été proposés à notre arbitrage :

Chimie générale : 7 récipients de mesure thermostatés Radiometer et 1 électrode Radiometer

Chimie inorganique : mise au norme de sécurité d'un appareil de diffraction des RX et mise à jour de la partie logiciel

Polymères : réacteur de polymérisation en émulsion et son environnement

Chimie organique : ordinateur portable et vidéoprojecteur.

La demande de la plateforme de chimie inorganique est retenue, malgré le point délicat du déménagement de l'appareil (non pris en compte dans la somme allouée) qui, dans un premier temps, sera localisé au 5^{ème} étage du Bât. F.

La décision est soumise au vote : 6 OUI, 2 abstentions.

6) Informations concernant le calendrier des examens

Les dates d'examen de la 1^{ère} session de janvier 2007 sont rappelées, en particulier les dates de remise des notes dans un délai très court après les sessions. Selon le règlement de l'année 2006-07, le tutorat n'est pas obligatoire entre les deux sessions.

7) Questions diverses

L'évaluation de la licence de chimie au niveau L3 sera faite pour le semestre S5 et le semestre S6 séparément. Huguette Molines communiquera le questionnaire au plus vite afin qu'il soit distribué aux étudiants avant la fin de ce semestre.

Les règles des contrôles continus sont rappelées, afin qu'elles soit appliquées par tous de la même manière :

- Il faut 2 CC au moins par UE
- Toute absence non justifiée donne une note de 0 sans possibilité de rattrapage.

Cas particulier des CGS qui sont évaluées seulement sur contrôle continu : nous proposerons aux étudiants de CGS une session de rattrapage, comme s'il s'agissait d'un examen normal.

En ce qui concerne les TP, toute absence non justifiée entraîne automatiquement l'interdiction de se présenter aux examens. En cas d'absence justifiée, l'étudiant doit essayer de rattraper la séance de TP manquée; lorsque c'est impossible, la note globale de TP est recalculée sans tenir compte de l'absence.

Sophie Neveu demande à ce que toutes les notes communiquées aux secrétaires des plateformes soient arrondies au 10^e de point (respectivement CC, examen écrit et TP).

Elisabeth Marchalant rappelle aux plateformes que toute commande doit être parfaitement libellée et doit comporter toutes les informations nécessaires qu'elle réclame habituellement (nomenclature et référence du produit, coordonnées exactes du fournisseur, prix ...etc).